

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DE DRUMMOND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité de Durham-Sud, tenue le 2 avril 2024, à 19 h, à la salle des
loisirs sise au 130 rue Principale.**

Sont présents :

Monsieur le conseiller Hilarius Peter
Monsieur le conseiller Patrice Godin
Monsieur le conseiller Bernard Martel
Madame le conseillère Ginette Laliberté
Monsieur le conseiller Yvan Courchesne
Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de la madame Sylvie Laval,
maire.

Est également présente, madame Carole Pigeon, directrice générale et
greffière-trésorière intérimaire.

2024-04-083

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
Et il est résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 03.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

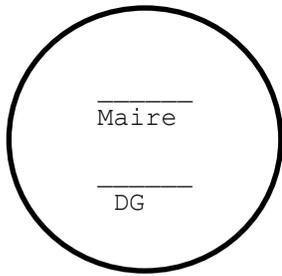
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

3.1 Adoption – Séance ordinaire du 4 mars et de la séance extraordinaire
du 28 mars 2024

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- RETIRÉ**
- 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 Autorisation de dépense – Sécurité publique Québec – Quote part
 - 4.3 Information – Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien
aux municipalités en gestion municipale - MAMH
 - 4.4 Embauche d'un surnuméraire, monsieur Prosper Olivier
Ramamonjisoa au poste de Technicien comptable
 - 4.5 RCL - Installation d'un système d'alarme
 - 4.6 Association forestière du sud du Québec – Adhésion 2024
 - 4.7 FRR – Subvention – Fonds de la Ruralité
 - 4.8 Autorisation de dépense – DHC Avocats
 - 4.9 Information – Dépôt – Aide à des projets locaux de vitalisation
Subvention
 - 4.10 Inscription au congrès ADMQ les 12, 13 et 14 juin 2024
 - 4.11 Transfert – titre de membres réguliers ADMQ – intérimaire
 - 4.12 Rencontre citoyen 20 avril 2024 9 h 30 – Déjeunons ensemble –
Salle des loisirs
 - 4.13 Appui - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport
à la Croissance démographique
 - 4.14 Formulaire PPA-CE et PPA-ES 2024-2025 – programmation
 - 4.15 Les p'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire – Tournoi de golf 13
juin
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 5.1 Projet de Schéma de couverture de risques incendie modifié –
Adoption
 - 5.2 Autorisation de dépense – Ressorts Charland Inc. – Camion-citerne
 - 5.3 Autorisation de dépense – L'Arsenal – Habits de combat
 - 5.4 Entente – Municipalité de Lefebvre – Feux d'artifices
 - 5.5 Autorisation de dépense – Centre du camion Beaudoin – Camion
citerne



- 5.6 Rapport annuel d'activités incendie année 11 (2023) / Approbation
AJOUT 5.7 Chemin de fer St-Laurent & Atlantique Inc. / Indicatif de la liste des
marchandises dangereuses
- AJOUT 5.8** Demande d'ajout d'un panneau d'arrêt dans le périmètre urbain auprès du
ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec
- 6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**
- 6.1 Autorisation de dépense – Barrage de castor lot 6 371 465
6.2 Balayage des rues – Offre de service
6.3 EXP – évaluation préliminaire – Trottoir
- REPORTÉ 6.4** Émondage des arbres – Garage
6.5 Dépôt - Rapport des travaux effectués en travaux publics
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 INFORMATION - Écocentre de la MRC de Drummond – horaire
estival dès le 2 avril
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 8.1 Dépôt - Certificat de conformité au schéma d'aménagement – 49015
R-24 3373
8.2 Dépôt - Certificat de conformité au schéma d'aménagement – 49015
R-24 3372
8.3 Dépôt – Municipalité de Melbourne – Règlement 2008-1
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 9.1 Autorisation – petite caisse pour bibliothèque
- 10. COMMUNICATIONS DIVERSES**
- 11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Karine Trahan
Il est résolu,

Que les points 5.7 et 5.8 sont ajoutés à l'ordre du jour publié ;

Que le point 6.4 est reporté à une séance ultérieure ;

Que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé avec les modifications demandées.

Adoptée

2024-04-085

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :

Séance ordinaire du 4 mars 2024 ainsi que la séance extraordinaire du 28 mars 2024

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Il est résolu,

Que les procès-verbaux du mois de mars 2024 soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée

4 ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2024-04-086

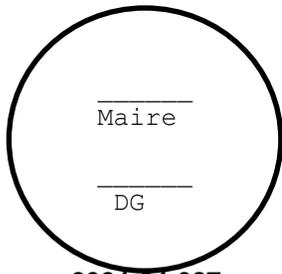
4.1 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et il est résolu,

D'adopter la liste des comptes du mois de mars 2024 et remise aux membres du
Conseil municipal :

Comptes du mois de mars à payer : 29 178.04 \$
Comptes du mois de mars payés : 42 302.75 \$
Total **71 480.79 \$**

Adoptée



2024-04-087

4.2 Autorisation de dépense – Sécurité publique Québec – Quote part

Considérant la somme à payer de 51 662 \$ pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2024 – premier paiement;

Il est proposé par madame Karine Trahan

Et il est résolu,

Que la facture 107148 portant le numéro de référence 490150 pour la somme de 51 662 \$ soit payée pour le 30 juin 2024;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire # 02-210-00-441.

Adoptée

4.3 Information – Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux Municipalités en gestion municipale – MAMH

La directrice générale intérimaire dépose devant Conseil la communication en provenance du MAMH en date du 2 avril 2024. Le Conseil s'en déclare satisfait.

2024-04-088

4.4 Embauche surnuméraire de monsieur Prosper Olivier Ramamonjisoa au poste de Technicien comptable

Considérant que le poste de Technicien comptable est à pourvoir;

Considérant que monsieur Prosper Olivier Ramanonjisoa a déposé sa candidature et qu'il a déjà occupé les fonctions de technicien comptable au sein de la Municipalité;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté

Et il est résolu,

Que monsieur Prosper Olivier Ramanonjisoa soit embauché au poste de Technicien comptable surnuméraire au taux inscrit à l'entente salariale et selon l'horaire suivant :

-Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 13 h pour un total de 16 heures semaine

Que l'horaire et les conditions de travail seront réévalués à la fin d'avril 2024 par la directrice générale intérimaire;

Que le poste est pourvu temporairement.

Adoptée

4.5 RCL - Installation d'un système d'alarme

2024-04-089

Considérant que le propriétaire du système d'alarme existant doit retirer ses installations incessamment;

Considérant que la soumission reçue de RCL concernant l'installation d'un système d'alarme au bureau municipal pour une somme de 2 482.89 \$ (taxes en sus) répond au besoin de la Municipalité;

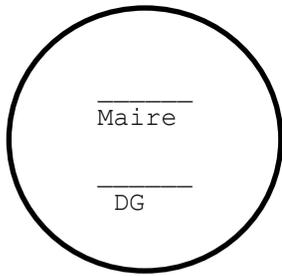
Il est proposé par monsieur Patrice Godin

Et il est résolu,

Que le contrat est donné à RCL sous la soumission numéro 32506 pour la somme de 2 482.89 \$ (taxes en sus);

Que le directeur des travaux publics contacte RCL et procède à l'installation le plus rapidement possible soit le 12 avril 2024;

Et que le système Chubb appartenant à Desjardins soit retiré du bureau municipal;



2024-04-090

Que la dépense soit imputée au surplus budgétaire # 02-130-00-451.

Adoptée

4.6 Association forestière du sud du Québec – Adhésion 2024

Considérant la facture portant le numéro 19317 de l'Association forestière du sud du Québec Inc., afin de souscrire entant que membre à l'adhésion 2024 de ladite association;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et il est résolu,

Que le Conseil demande d'inscrire la Municipalité à l'Association forestière du sud du Québec Inc., pour la somme de 300 \$ (taxe en sus) pour l'année 2024;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-494.

Adoptée

RETIRÉ

4.7 FRR – Subvention – Fonds de la Ruralité

4.8 Autorisation de dépense – DHC Avocats

2024-04-091

Considérant les factures reçues de DHC Avocats concernant des services professionnels rendus pour la période se terminant le 31 octobre 2023 portant le numéro 198998 pour la somme de 4 216 \$ (taxes en sus) ainsi que la facture portant le numéro 198999 pour la somme de 2 016 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par monsieur Yvon Courchesne
Et il est résolu,

Que le Conseil accepte les factures de DHC Avocats Inc. portant les numéros 198998 et 198999 pour un total de 6 232 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que les factures sont datées de l'année 2023;

Que la dépense soit imputée au surplus budgétaire.

Adoptée

4.8.1 Autorisation de dépense – DHC Avocats

2024-04-092

Considérant la facture reçue de DHC Avocats Inc. concernant des services professionnels rendus pour la période se terminant le 29 février 2024 portant le numéro 202079 pour la somme de 1 409.75 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et il est résolu,

Que le Conseil accepte la facture 202079 de DHC Avocats Inc. pour la somme de 1 409.75 \$ plus les taxes applicables;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-130-00-412.

Adoptée

4.9 Information – Dépôt – Aide à des projets locaux de vitalisation – Subvention

La directrice générale intérimaire dépose devant Conseil la communication en provenance du MAMH en date du 2 avril 2024 concernant le programme d'aide financière – Aide à des projets locaux de vitalisation. Le Conseil s'en déclare satisfait.



4.10 Inscription au congrès ADMQ les 12, 13 et 14 juin 2024

Considérant qu'un congrès de l'Association des Directeur Municipaux du Québec se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2024;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
Et il est résolu,

Que la directrice générale intérimaire procède à son inscription au Congrès de l'ADMQ pour la somme 577 \$ (taxes en sus) et qu'en cas de retour de la directrice générale, l'inscription soit transférée à son nom;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-130-00-454.

Adoptée

2024-04-094

4.11 Transfert – titre de membres réguliers ADMQ – intérimaire

Considérant l'entente intervenue avec le Conseil concernant le poste de directrice générale intérimaire le temps de l'absence de la directrice générale;

Considérant que la directrice générale est membre de l'ADMQ et que sa cotisation est transférable à la directrice générale intérimaire, madame Carole Pigeon;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et il est résolu,

Que madame Pigeon procède à la modification de la cotisation avec l'Association des directeurs municipaux du Québec à son nom.

Adoptée

4.12 Rencontre citoyen 20 avril 2024 9 h 30 – Déjeunons ensemble – Salle des loisirs

Madame Sylvie Laval informe les citoyens que sera tenue une rencontre à la salle des loisirs de la Municipalité le 20 avril 2024. Les citoyens sont invités à cet événement dès 9 h 30 afin de discuter de plusieurs sujets à l'ordre du jour. Les sujets seront publiés sur notre site Web.

2024-04-095

4.13 Appui - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

Attendu que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

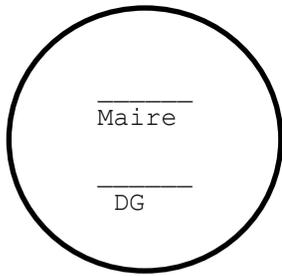
Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

Attendu que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et il est résolu,

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada



Maire

DG

demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée

2024-04-096

4.14 Formulaire PPA-CE et PPA-ES 2024-2025 – programmation

Considérant qu'un nouveau Volet de projet particulier d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale est disponible ;

Considérant que les subventions aux programmes PPA-CE et PPA-ES sont disponibles pour les années 2024-2025 ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
Et il est résolu,

De produire une demande par l'entreprise de madame Karine Lafortune, attachée politique du Député de Johnson, monsieur André Lamontagne afin de souscrire au Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE ET ES), 2024-2025 pour des travaux totalisant une somme de 25,000 \$.

Adoptée

2024-04-097

4.15 Les p'tites boîtes à lunch de la Tablée populaire – Tournoi de golf 13 juin

Considérant le tournoi annuel de Golf de la MRC de Drummond du 13 juin prochain et dont les profits sont versés aux P'tites Boîtes à Lunch ;

Considérant que le formulaire de commandite offre un tableau de visibilité qui correspond à l'affichage de logo durant l'évènement pour la somme de 300 \$;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et il est résolu,

De procéder à un don de 300 \$ sur le tableau de visibilité d'affichage du logo municipal durant l'évènement qui se tiendra au Club de Golf le Drummond à Saint-Majorique ;

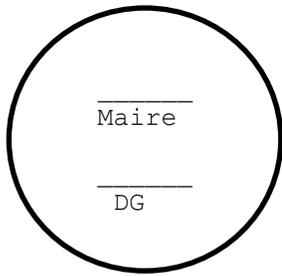
Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-190-00-970-02.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-04-098

5.1 Projet de Schéma de couverture de risques incendie modifié – Adoption



Considérant que suivant la révision de son schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC de Drummond a adopté son projet de SCRI en septembre 2023 (MRC13491/09/23);

Considérant que suivant cette adoption, le projet, accompagné des documents prescrits, fut soumis au ministère de la Sécurité publique tel que spécifié à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

Considérant que suivant l'analyse du ministère, ce dernier a proposé à la MRC de Drummond des modifications jugées nécessaires conformément à l'article 22 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

Considérant que les modifications demandées ont été apportées en collaboration étroite avec différents intervenants du ministère de la Sécurité publique, les directeurs des différents services incendie de la MRC ainsi que les municipalités ;

Considérant que la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions que ces dernières devront respecter et appliquer ;

Considérant qu'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs et également adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité en transmettant une résolution en ce sens à la MRC ;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
Et il est résolu,

De donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs, le tout telles que formulées dans le projet de schéma de couverture de risques incendie modifié ;

D'adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

Adoptée

5.2 Autorisation de dépense – Ressorts Charland Inc. – Camion-citerne 6009

2024-04-099

Considérant que trois (3) soumissions ont été demandées en ce qui concerne la courroie d'étanchéité demandés pour réparer le camion-citerne numéro 6009 du service incendie :

- Garage Louis Lafleur inc. 3 800 \$ (taxes en sus)
- Centre Camion Beaudoin 6 105 \$ (taxes en sus)
- Ressorts Charland inc. 4 588.75 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et il est résolu,

Que suivant la recommandation du directeur des travaux publics, le Conseil accepte la soumission de Ressorts Charland Inc. portant le numéro SOU0011363 et autorise son directeur à procéder à la réparation dudit camion;
Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-220-00-525.

Adoptée

5.3 Autorisation de dépense – L'Arsenal – Habits de combat

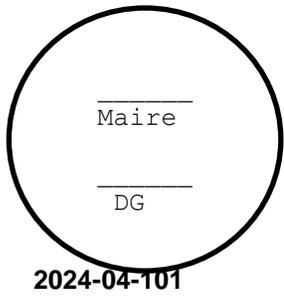
2024-04-100

Considérant que l'entretien des habits de combat du service incendie de la Municipalité est nécessaire;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et il est résolu,

De procéder au lavage des manteaux et pantalons des habits de combat du service incendie tels que décrit sous les numéros des soumissions suivants : 84093, 84094, 84095, 84096, 84091, 84092 pour une somme totale de 485.18 \$ (taxes en sus);

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-220-00-650.



Adoptée

5.4 Entente – Municipalité de Lefebvre – Feux d’artifices

Considérant que la Municipalité de Lefebvre demande une permission pour les feux d’artifice qu’elle prévoit faire lors de la fête du voisinage qui se tiendra le 1^{er} juin 2024;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et il est résolu,

Que la Municipalité de Durham-Sud autorise la tenue de feux d’artifice pour souligner l’évènement de La fête du voisinage de la Municipalité de Lefebvre qui se tiendra le 1^{er} juin 2024 sous certaines conditions :

- Garder en tout temps un artificier-certifié en charge de ces feux;
- S’assurer qu’un équipement approprié soit sur les lieux afin de prévenir tout danger d’incendie;
- Suivre toutes les mesures sécuritaires stipulées au volume Le Manuel de l’Artificier de la Division des Ressources;
- Utiliser les feux d’artifice uniquement aux endroits et dans les circonstances prévues et autorisées par le coordonnateur à l’incendie, un capitaine ou un lieutenant de la brigade.
- L’artificier doit détenir une assurance responsabilité de 2 000 000 \$ et doit en fournir une copie à la Municipalité.

Que la tenue des feux d’artifice soit conforme à tous les règlements en vigueur au moment de l’évènement;

Que le Conseil municipal de Lefebvre demande au service incendie de Durham-Sud d’être présent pour l’activité des feux d’artifice du 1^{er} juin 2024.

Adoptée

5.5 Autorisation de dépense – Centre du camion Beaudoin – Camion-citerne

2024-04-102

Considérant que la Société de l’assurance automobile du Québec prescrit une fiche d’entretien préventif des véhicules utilisés par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et il est résolu,

Que le directeur des travaux public a déposé devant le Conseil la fiche d’entretien préventif de son véhicule de marque International – Modèle Prostar (2012) et qu’il doit procéder à une réparation mineure chez Centre du Camion Beaudoin inc.;

Que la facture Q161133 pour la somme de 889.62 \$ (taxes en sus) soit payée à Centre du camion Beaudoin Inc.;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-220-00-525.

Adoptée

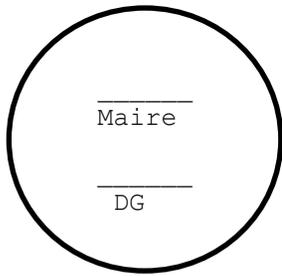
5.6 Rapport annuel d’activités incendie année 11 (2023) / Approbation

2024-04-103

Considérant que, suivant la révision de son schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC de Drummond a adopté son projet de SCRI en septembre 2023 (MRC13491/09/23);

Considérant que suivant cette adoption, le projet, accompagné des documents prescrits, fut soumis au ministère de la Sécurité publique tel que spécifié à l’article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

Considérant que suivant l’analyse du ministère, ce dernier a proposé à la MRC de Drummond des modifications jugées nécessaires conformément à l’article 22 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;



Considérant que les modifications demandées ont été apportées en collaboration étroite avec différents intervenants du ministère de la Sécurité publique, les directeurs des différents services incendie de la MRC ainsi que les municipalités ;

Considérant que la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions que ces dernières devront respecter et appliquer ;

Considérant qu'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs et également adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la Municipalité en transmettant une résolution en ce sens à la MRC ;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et il est résolu,

De donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs, le tout telles que formulées dans le projet de schéma de couverture de risques incendie modifié.

5.7 Chemin de fer St-Laurent & Atlantique Inc. / Indicatif de la liste des marchandises dangereuses

2024-04-104

Considérant que la Municipalité de Durham-Sud compte sur son territoire un chemin de fer actif;

Considérant la réception à titre indicatif d'une liste des marchandises dangereuses transportées par Les Chemins de fer St-Laurent & Atlantique Inc. qui peuvent transiter sur notre territoire;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et il est résolu,

Que la liste soit remise au directeur incendie;

Que la liste soit publiée sur notre site Web.

Adoptée

5.8 Demande d'ajout d'un panneau d'arrêt dans le périmètre urbain auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec

2024-04-105

Attendu que l'intersection de la route 116 et des rues de l'Église et Principale est la plus achalandée de Durham-Sud;

Attendu que la municipalité a comme priorité la sécurité de ses citoyens et des visiteurs à Durham-Sud;

Attendu que Durham-Sud veut faire partie des collectivités qui améliorent le bilan routier et qui favorisent les déplacements en transport actif;

Attendu que la route 116 divise le périmètre urbain en deux et que par conséquent, la moitié des élèves de l'école doivent traverser cette intersection intimidante et dangereuse;

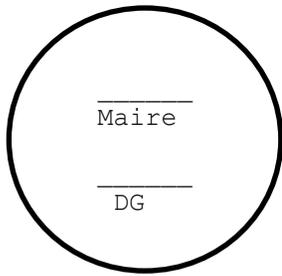
Attendu que le MTMD a accepté en octobre 2021 l'installation d'un passage piétonnier traversant la route 116 du côté est entre les rues de l'Église et Principale à condition que celui-ci aboutisse sur un trottoir;

Attendu que la Municipalité prévoit à l'été 2024 l'installation d'un trottoir sur la rue Principale jusqu'à la route 116 (et au-delà de la voie ferrée);

Attendu qu'un passage piétonnier traversant la route 116 mettrait les piétons à risque s'il n'y avait que trois panneaux d'arrêt;

Attendu que la signalisation particulière à cette intersection n'est souvent pas respectée par les automobilistes qui ont un arrêt obligatoire, soit par habitude des intersections à 4 arrêts, par indifférence, insouciance, négligence ou inconsidération;

Attendu que l'absence d'un arrêt sur la rue Principale amène des automobilistes provenant de cette rue à s'engager souvent trop rapidement et de manière imprudente dans l'intersection en supposant que les autres automobilistes leur céderont le passage;



Attendu que nous recevons des demandes des citoyens à cet effet;

Attendu qu'en août 2023, la ministre Geneviève Guilbault a lancé son *Plan d'action en sécurité routière 2023-2028* qui met l'accent sur six domaines d'intervention prioritaires dont **le transport actif sécuritaire vers l'école et les aménagements sécuritaires pour les piétons;**

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et il est résolu,

De faire une demande à la directrice générale du ministère des Transports et de la Mobilité durable, division Mauricie-Centre-du-Québec, Mme Marie-Ève Turner, de procéder aux améliorations suivantes :

L'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Principale du côté ouest avant la voie de chemin de fer à l'endroit indiqué sur la carte jointe.

De faire parvenir copie de la présente résolution à :

- Notre député à l'Assemblée nationale du Québec, M. André Lamontagne.
- Notre député à la Chambre des communes, M. Martin Champoux.
- Notre ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 Autorisation de dépense – Barrage de castor lot 6 371 465

2024-04-106

Considérant le barrage de castor dans le cours d'eau Lefebvre branche 1 sur le lot 6 371 465 le long du boisé;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et il est résolu,

De demander à monsieur Fleury de procéder à l'élimination du barrage de castor le plus rapidement possible;

Que les tarifs sont les suivants :

- Capture du castor 45 \$ / heure
- Démantèlement du barrage 70 \$ / heure
- Frais de kilométrage de 0.56 \$ /km;

Que les frais seront à la charge de la Municipalité de Durham-Sud;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-.

Adoptée

6.2 Balayage des rues – Offre de service

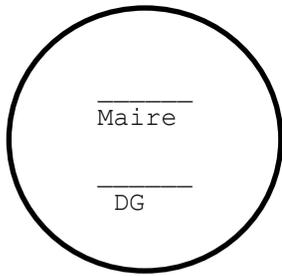
2024-04-107

Considérant que deux (2) soumissions ont été demandées en ce qui concerne le balayage des rues pour les 4,8 km de la Municipalité de Durham-Sud pour la saison 2024 :

- Myrroy Division Estrie 2 942.40 \$ (taxes en sus)
- Entreprise L-D 2022 inc. 3 350 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et il est résolu,

D'accorder le contrat à Myrroy Division Estrie pour la somme de 2 942.40 \$ (taxes en sus) pour la saison 2024;



Que la Municipalité s'engage à fournir l'accès à l'eau à l'entreprise afin de remplir les réservoirs de l'équipement;

Que le travail doit être fait de jour et non de nuit;

Que la dépense soit imputée au compte budgétaire #02-320-00-521.

Adoptée

6.3 EXP – évaluation préliminaire – Trottoir

Entendu que deux scénarios ont été déposés par EXP concernant l'implantation d'un trottoir;

Considérant la rencontre du 28 mars faite avec les responsables de – Les Services EXP concernant l'implantation d'un trottoir en bordure de la rue Principale de la Municipalité de Durham-Sud;

Un vote est demandé par madame Sylvie Laval, mairesse.
Il est voté à l'unanimité,
Et il est résolu,

D'accepter les travaux énumérés à la présentation "B" du projet présenté pour la somme chiffrée à 221 851 \$ (taxes en sus);

Que les factures seront payées une fois approuvées par Les Services EXP.

Adoptée

Reporté

6.4 Émondage des arbres – Garage

6.5 Dépôt - Rapport des travaux publics

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil le rapport des travaux publics du mois de mars 2024. Le Conseil s'en déclare satisfait.

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Information - Écocentre de la MRC de Drummond – horaire estival dès le 2 avril

La mairesse informe ses citoyens que l'écocentre de la MRC de Drummond passe à l'horaire estival dès le 2 avril et ce jusqu'au 30 novembre 2024. L'écocentre situé sur la rue Saint-Roch Sud à Drummondville sera accessible du mardi au samedi de 8 h à 17 h.

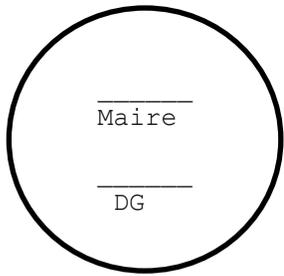
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt - Certificat de conformité au schéma d'aménagement – 49015-R-24 3373

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil l'extrait des minutes du comité administratif et de planification de la MRC de Drummond tenu le 5 mars 2024 l'extrait de résolution concernant l'aménagement / approbation de modifications à un règlement et ou plan d'urbanisme de Durham-Sud du règlement No 302 modifiant le règlement de permis et certificats No 270 de celle-ci. Le Conseil s'en déclare satisfait.

8.2 Dépôt - Certificat de conformité au schéma d'aménagement – 49015-R-24 3372

La directrice générale intérimaire dépose devant le Conseil l'extrait des minutes du comité administratif et de planification de la MRC de Drummond tenu le 5 mars 2024 l'extrait de résolution concernant l'aménagement / approbation de modifications à un règlement et ou plan d'urbanisme de Durham-Sud du règlement No 301 modifiant le règlement de zonage et certificats No 267 de celle-ci. Le Conseil s'en déclare satisfait.



8.3 Dépôt – Municipalité de Melbourne – Règlement 2008-1

La directrice générale intérimaire dépose une communication de la Municipalité de Melbourne concernant le projet de règlement numéro 2024-03 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2008-01 afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, comme le prévoit l'article 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Autorisation – petite caisse pour bibliothèque

2024-04-109

Considérant que la bibliothèque municipale procède à des petits achats tout au long de l'année fiscale;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
Et il est résolu,

D'émettre une petite caisse pour la somme de 200 \$ annuellement;

Que le responsable doit fournir les pièces justificatives une fois l'an et avant le 1^{er} novembre de chaque année afin de concilier les dépenses.

Adoptée

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

11. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et il est résolu,

Que la séance soit levée à 20 h 16.

Adoptée

Sylvie Laval, mairesse

Carole Pigeon, directrice générale
greffière-trésorière intérimaire